

LES DIFFERENTS MODES DE FINANCEMENT

1. Règlement en agence pour les formules au permis B, A2

Une inscription dans notre agence requière le règlement au comptant par tous moyens de paiement.(CB, chèques ou espèces).

Nous pouvons accompagner le futur candidat sur notre site internet :

Pilote-cityzennancy.fr pour effectuer l'inscription en ligne et profiter d'un financement en 3 ou 4 fois par le biais d'ONEY

Les formules des heures hors forfait peuvent être réglées en ligne sur notre site internet, par PAYPLUG ou STRIPE qui est une solution de paiement par carte bancaire en ligne, ou en agence directement par tous moyens de paiement.

2. Règlement CPF : demandeurs d'emploi, apprentis ou salariés

Le financement peut se faire aussi par le biais du Compte Personnel de Formation (CPF). C'est un compte avec une somme d'argent qui vous permet de suivre des formations qualifiantes ou certifiantes.

3. Permis 1€ : avoir entre 15 et 25 ans

Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'Etat, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus de bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation au permis de conduire (catégorie permis B ou permis A)

Le coût total de la formation ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'Etat paye les intérêts.

Le prêt est de 600€, 800€, 1000€, 1200€ pour une première inscription à la catégorie A ou B et 300€ en cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire afin de financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire.